Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212200950-20260320-26_03_005-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
22 - COTES-D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
• en exercice	11
• présents	11
• votants	11
• absents	
• exclus	

Date de convocation : 17 mars 2026

Date d'affichage : 24 mars 2026

Objet
Vote des indemnités

De la commune LANDEBAERON

Séance du 20 mars 2026 à 20 heures 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

O'CONNOR Nathalie, Maire

Étaient présents :
Olivier RIOU, Nadège TRICHARD, Maria Inès GONCALVES MARJO, Audrey BONNY, Morgane OLLIVIER, Bernard HULLO, Audrey LE BERRE, Eric LE ROUX
Procurations : Christian LE BASTARD à Maria Inès GONCALVES MARJO
Olivier THORAVAL à Audrey LE BERRE

Secrétaire de séance :

BONNY Audrey

Le Conseil municipal,
Vu les articles L. 2123 - 20 à L 2123-23 et R.2123 - 23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées au maire et aux adjoints,
Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total les annuités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,
Considérant que la commune de LANDEBAERON compte moins de 500 habitants,
Décide à l'unanimité :
- L'indemnité de fonction du maire est fixée à 28.10% Soit 1155€ 06€ brut mensuel
- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à 10.89% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 447.64€ brut mensuel.
- L'indemnité de fonction du 2e adjoint est également à 10.89% de l'indice brut terminal de la fonction publique soit 447.64€ brut mensuel.

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 022-212200950-20260320-26_03_005-DE

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le 31 mars 2026.
Publié ou notifié le .

Fait LANDEBAERON, le 27 mars 2026

MAIRIE DE LANDEBAERON
22 (Côtes-d'Armor)